



**DECLARATION**  
**sur la situation sécuritaire et humanitaire**  
**dans certains pays africains et à Gaza**

*Nous*, représentants des Parlements Nationaux Africains, réunis à Abidjan à l'occasion de la 81<sup>ème</sup> Session du Comité Exécutif de l'Union Parlementaire Africaine, les 4 et 5 juin 2024,

*Très préoccupés* par la détérioration de la situation sécuritaire et humanitaire dans certains pays africains ainsi que dans la bande de Gaza, particulièrement à Rafah,

*Consternés d'une part, par* la dégradation de la situation humanitaire dans les pays africains touchés par les conflits armés et, d'autre part, par les perpétuelles souffrances subies par les palestiniens, exacerbées par l'agression israélienne dans la bande de Gaza depuis plus de huit mois qui a déjà fait plus de 35 000 morts et plus de 80 000 blessés,

1/ Concernant certains pays africains :

- *Considérons* que la situation au Soudan, à l'Est de la République Démocratique du Congo et en Centrafrique, nécessite une action urgente de la communauté internationale pour éviter une détérioration supplémentaire et œuvrer vers une paix durable et une stabilisation des pays ;
- *Encourageons* les initiatives pour la paix dans toutes les zones en conflit en Afrique notamment en République Démocratique du Congo, au Soudan et en République Centrafricaine ;
- *Demandons* à la communauté internationale de venir en aide, d'une part, aux millions de personnes déplacées à l'intérieur des pays concernés, déplacements massifs qui aggravent la crise humanitaire, avec des camps de réfugiés surpeuplés et des conditions de vie précaires, et d'autre part, aux flux de réfugiés qui traversent les frontières vers des pays voisins comme le Tchad, l'Éthiopie, le Cameroun et le Soudan du Sud, créant des tensions régionales ;
- *Encourageons* et soutenons les autorités de la République Démocratique du Congo dans la lutte contre les groupes armés qui sévissent à l'Est du pays et face à la crise humanitaire dans la région;

- *Condammons* les crimes et autres actes terroristes qui se perpétuent dans certains pays d’Afrique dont le Soudan, la République Démocratique du Congo et les pays du Sahel ;

2/ Concernant la bande de Gaza :

- *Saluons* les mesures conservatoires adoptées le 24 mai 2024 par la Cour internationale de Justice visant à l’arrêt immédiat des opérations militaires à Rafah ;
- *Appelons* urgemment la communauté internationale à apporter son soutien pour la protection des civils, à l’instar de l’Égypte, qui joue un rôle crucial dans la gestion humanitaire et sécuritaire au poste-frontière de Rafah, ainsi que pour l’acheminement de l’aide à grand échelle et sans entrave dans la bande de Gaza, notamment à Rafah, avec l’ouverture de tous les points de passage, afin d’éviter une catastrophe humanitaire ;
- *Condammons* l’occupation Israélienne des territoires palestiniens ainsi que tous les crimes contre l’humanité, les tueries, les déplacements forcés des populations, commis par l’occupant contre les palestiniens notamment dans la bande de Gaza et à Rafah ;
- *Exhortons* la communauté internationale à exiger un cessez-le-feu immédiat et à encourager les parties à un dialogue politique garantissant l’arrêt définitif des hostilités et la mise en œuvre du processus de mise en place de la solution à deux Etats, conformément aux résolutions des Nations Unies.

Abidjan, le 5 juin 2024